Ville de Genève Conseil municipal

M-1017 A

22 février 2013

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Bennaim, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roullet: «Rendons la place Emile-Guyenot aux habitants!»

Rapport de M. Jean-Charles Lathion.

La motion M-1017 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission s'est réunie les 9 et 30 janvier 2013, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Stéphanie Günther Pizarro, avec la diligence et la précision qu'on lui reconnaît.

Rappel de la motion

Considérant:

- que cette place ne ressemble plus à une place que par son nom;
- que le kiosque situé sur sa bordure ressemble plus à un dépotoir qu'à un lieu ouvert au public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite.

Séance du 9 janvier 2013

Audition de MM. Olivier Fiumelli et Gary Bennaim, conseillers municipaux et motionnaires

Aux interrogations sur la pertinence d'avoir renvoyé cet objet à la commission des finances, M. Olivier Fiumelli rappelle que la gestion du kiosque incombant à la Gérance immobilière municipale (GIM), il était logique que la commission des finances s'en saisisse.

M. Gary Bennaim, en reconnaissant le bien-fondé d'une association défendant les enfants contre les mauvais traitements, relève toutefois l'état déplorable d'un kiosque qui lui a été attribué et qui est complètement laissé à l'abandon sur un lieu de passage. M. Fiumelli préconise, dès lors, de changer son affectation afin de rendre cette place plus vivante. Il évoque l'exemple du kiosque de la place

Claparède animé par un vendeur de kebabs. Les motionnaires entendent rendre la place Guyenot aux habitants.

Une commissaire, habitant un immeuble voisin, remarque que la place située en plein carrefour n'est pas précisément un lieu propice pour s'installer boire un café ou se restaurer. Elle souhaiterait, dans la mesure où il s'agit de l'évacuation d'une association ne pouvant assumer le fonctionnement du kiosque, qu'une alternative lui soit proposée.

Concernant la vie qu'il voudrait donner à cet endroit, M. Bennaim la renvoie à l'exemple du kiosque d'attente TPG de la place Claparède qui a été complètement transformé et qui est situé également dans un carrefour. Quant à une solution d'échange, il admet que l'association fait certainement un travail très louable, mais que l'on ne voit pas quelles sont les activités effectives du kiosque. La Ville doit être rendue attentive au fait que cette place et son kiosque ne correspondent pas aux critères de gestion d'un bien, tels qu'on pourrait les attendre de la GIM.

Un commissaire rappelle qu'Emile Guyenot était anthropologiste. Il relève que les dernières informations figurant sur le site Terre des enfants datent de deux ans, ce qui incite à croire que les activités de l'association se trouvent en souffrance. Pour lui, le kiosque s'avère être un véritable dépotoir et il exige des mesures immédiates sans que des auditions ne soient nécessaires.

Pour une commissaire, la motion se situe à deux niveaux. Il y a, d'une part, le côté pratique, urbanistique, soit la bonne utilisation des locaux de la GIM et, d'autre part, le contexte historique de l'association. Elle estime qu'il faut se rappeler que M^{me} Geneviève Piret, qui est à l'origine de cette association, a été une personnalité extrêmement importante dans les années 1980 par la prise en considération des problèmes de maltraitance, notamment d'inceste, auprès du Service médico-pédagogique. Elle relève que cette dame est aujourd'hui âgée et que, pour traiter cette question de manière sensible et humaine, il conviendrait de rencontrer cette association et de considérer l'aide qui pourrait lui être apportée avant de récupérer les locaux qui ne sont plus utilisés aujourd'hui de manière judicieuse. Elle se demande donc si l'on pourrait envisager le traitement de cette motion sous un angle plus large.

M. Bennaim estime que l'on pourrait certainement reconnaître le travail effectué par M^{me} Piret en lui accordant une rue à son nom. Il pense que M^{me} Piret n'a peut-être plus la force et l'énergie de s'occuper de cette cause aujourd'hui, et que cela vaut la peine d'évaluer si les activités de l'association ont été correctement reprises par d'autres, notamment par rapport à tout ce qui a trait aux nouvelles technologies. Il souligne que la motion ne se veut pas un jugement de valeur sur le travail de M^{me} Piret ou sur sa personnalité, mais qu'il s'agit simplement de se demander si on peut, aujourd'hui, avancer dans les conditions actuelles.

Pour un autre commissaire, le titre de la motion s'avère trop générique. Cela l'amène à énoncer trois propositions:

- premièrement, il conviendrait de vérifier si le local est utilisé et, le cas échéant, le réaffecter à des personnes qui seraient à même de l'animer;
- deuxièmement, concernant la présentation du lieu, il faut demander de remettre les choses en ordre;
- troisièmement, il conviendrait d'intégrer à la motion une invite pour permettre de trouver des alternatives afin de ne pas prétériter l'association.

Le président, constatant que tout le monde est d'accord avec l'initiative, signale que les recommandations qui ont été faites devraient permettre aux motionnaires de reformuler leur proposition.

Séance du 30 janvier 2013

Proposition d'une nouvelle formulation de la motion, discussion et vote

Le président poursuit l'étude de la motion en proposant la nouvelle invite soumise par M. Olivier Fiumelli, motionnaire: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier l'affectation du kiosque de la place Emile-Guyenot afin d'en faire un lieu ouvert au public» en lieu et place de «le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite».

Les groupes des Verts et d'Ensemble à gauche ne se satisfont pas de cette proposition qui signifie, à leurs yeux, l'évacuation de l'association sans aucune proposition d'alternative.

Pour le Parti démocrate-chrétien, qui s'est rendu sur place, la réaction des motionnaires est tout à fait naturelle et proportionnée. Il convient de demander de rendre ce kiosque et cette place au public au plus vite. Il estime que l'association doit assumer ses responsabilités et qu'il incombe à la Ville de réaffecter le lieu. Il souligne que, à force de bons sentiments, on en oublie le pragmatisme et le bon sens par rapport à ce qui se passe réellement sur le terrain et à nos responsabilités face à la population. Il considère insupportable de laisser les choses dans cet état et trouve que le cri des motionnaires est justifié. Pour lui, l'invite est suffisamment générale et laisse la liberté à la Ville d'agir.

Les commissaires motionnaires du Parti libéral-radical insistent sur la distinction entre le problème de l'association et celui de l'affectation du lieu et de sa requalification. Ils n'expriment aucun a priori sur le devenir de ce kiosque, conscients des différentes possibilités (kebab, Mc Donald's, voire espace d'exposition, à l'instar de l'espace d'art contemporain du rond-point de Plainpalais).

Cette proposition n'a pas l'air de plaire aux commissaires socialistes, dont l'une propose un amendement qui permette à la GIM de reprendre contact avec l'association et qui s'exprimerait de la façon suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer la bonne utilisation du kiosque et de décider de son affectation.». Elle est rejointe par le Mouvement citoyens genevois, qui propose l'audition de l'association et, le cas échéant, son relogement. Le Mouvement citoyens genevois est lui-même suivi en ce sens par Ensemble à gauche.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que le Conseil municipal a une certaine responsabilité mais, en tout cas, pas celle de reloger les associations qui périclitent. Il estime que celles-ci doivent assumer leurs responsabilités par rapport à la mise à disposition des locaux. Il rappelle que le rôle des associations est d'être des forces de propositions, ce qui ne semble pas être le cas en l'espèce. Ce kiosque est devenu une verrue et il s'agit d'être suffisamment courageux pour prendre les décisions qui s'imposent. Il estime que le problème social est une autre question. Pour lui, le problème du kiosque a été clairement posé par ses collègues du Parti libéral-radical. Il faut, dès lors, requalifier cette place à moindres frais.

Le débat sur la façon de traiter le sujet de façon pragmatique (compte tenu de l'état des lieux) ou de manière plus sociale (compte tenu du sort de l'association) se poursuit, les commissaires des différents partis s'appuyant sur l'une ou l'autre thèse sans vraiment s'opposer.

Une commissaire des Verts proposera de prolonger la proposition socialiste par «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer la bonne utilisation du kiosque et de décider de son affectation en un lieu ouvert au public.»

Les commissaires se rallieront autour de cette nouvelle proposition et permettront au président de passer au vote de la motion amendée qui sera acceptée à l'unanimité (2 EàG , 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer la bonne utilisation du kiosque et de décider de son affectation en un lieu ouvert au public.